FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conforme au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), Annexe II - Belgique

Sikafloor-264 (A)



SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identifiant du produit

Nom du produit : Sikafloor-264 (A)

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Non disponible.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Producteur/Distributeur : S.A. SIKA N.V.

Rue Pierre Dupontstraat 167 1140 Bruxelles - Brussel

Belgique - België

 N° de téléphone
 : 02/726.16.85

 N° de fax
 : 02/726.28.09

Adresse email de la personne responsable pour cette FDS

: EHS@be.sika.com

Numéro d'appel d'urgence : Centre antipoison/antigifcentrum: 070/245.245

1.4 Numéro d'appel d'urgence

<u>Fournisseur</u>

Numéro de téléphone : Centre antipoison/antigifcentrum: 070/245.245

SECTION 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Définition du produit : Mélange

Classification selon la directive 1999/45/CE [DPD]

Le produit est classé dangereux selon la directive 1999/45/CE et ses amendements.

Classification : Xi; R36/38

R43

N; R51/53

Dangers pour la santé

humaine

: Irritant pour les yeux et la peau. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la

neau.

Dangers pour

Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long

l'environnement terme pour l'environnement aquatique.

Voir section 16 pour le texte intégral des phrases R et mentions H déclarées ci-dessus.

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

2.2 Éléments d'étiquetage

Symbole(s) de danger



Indication de danger

: Irritant, Dangereux pour l'environnement

Phrases de risque

R36/38- Irritant pour les yeux et la peau. R43- Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

R51/53- Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes

à long terme pour l'environnement aquatique.

Date d'édition : 09.08.2011. N° de FDS. : 121797-4 1/12

Sikafloor-264 (A) 09.08.2011 2/12

SECTION 2: Identification des dangers

Conseils de prudence : S24- Éviter le contact avec la peau.

S37- Porter des gants appropriés.

Ingrédients dangereux : Produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine et résines époxydiques (poids

moléculaire moyen <= 700)

produit de réaction: bisphénol-F-épichlorhydrine; résines époxydiques (poids

moléculaire moyen <= 700)

oxiranne, dérivés mono[(alcoolates en C12-14)méthyl] oxyde de p-tert-butylphényle et de 1-(2,3-époxy)propyle

Éléments d'étiquetage supplémentaires

: Contient des composés époxydiques. Voir les informations fournies par le fabricant.

2.3 Autres dangers

Autres dangers qui ne donnent pas lieu à une

: Non disponible.

classification

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

Substance/préparation : Mélange

Famille chimique/ : Résine époxydique chargée et modifiée

Caractéristiques

		<u>Classification</u>		Туре
Nom du produit/composant Identifiants	%	67/548/CEE	Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	
Produit de réaction: bisphénol-A- épichlorhydrine et résines époxydiques (poids moléculaire moyen <= 700)	>= 25 - < 35	Xi; R36/38	Skin Irrit. 2, H315	[1]
RRN: 01-2119456619-26 CE: 500-033-5 CAS: 25068-38-6 Index: 603-074-00-8		R43 N; R51/53	Eye Irrit. 2, H319 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Chronic 2, H411	
produit de réaction: bisphénol-F- épichlorhydrine; résines époxydiques (poids moléculaire moyen <= 700)	>= 5 - < 10	Xi; R36/38	Skin Irrit. 2, H315	[1]
CE: 500-006-8 CAS: 9003-36-5		R43 N; R51/53	Eye Irrit. 2, H319 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Chronic 2, H411	
oxiranne, dérivés mono[(alcoolates en C12- 14)méthyl] RRN: 01-2119485289-22 CE: 271-846-8 CAS: 68609-97-2 Index: 603-103-00-4	>= 2.5 - < 5	Xi; R36/38 R43 N; R51/53	Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1, H317	[1]
alcool benzylique RRN: 01-2119492630-38 CE: 202-859-9 CAS: 100-51-6 Index: 603-057-00-5	>= 1 - < 3	Xn; R20/22	Acute Tox. 4, H302 Acute Tox. 4, H332 Eye Irrit. 2, H319	[1]
oxyde de p-tert-butylphényle et de 1-(2,3- époxy)propyle	>= 1 - < 2.5	Xi; R36/38	Skin Irrit. 2, H315	[1]
CE: 221-453-2 CAS: 3101-60-8		R43 N; R51/53	Eye Irrit. 2, H319 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Chronic 2, H411	
solvant naphta aromatique léger (pétrole) CE: 918-668-5	<0.25	R10 Xn; R65 Xi; R37 R66, R67 N; R51/53	Flam. Liq. 3, H226 STOT SE 3, H335 and H336i Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Chronic 2, H411	[1]

Date d'édition : 09.08.2011. N° de FDS. : 121797-4 2/12

Sikafloor-264 (A) 09.08.2011 3/12

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, ni PTB ou tPtB, ni soumises à une limite d'exposition professionnelle et donc nécessiterait de figurer dans cette section.

Type

- [1] Substance classée avec un danger pour la santé ou l'environnement
- [2] Substance avec une limite d'exposition au poste de travail
- [3] La substance remplit les critères des PTB selon le Règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe XIII
- [4] La substance remplit les critères des vPvB selon le Règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe XIII

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

SECTION 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Contact avec les yeux : Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les

paupières supérieures et inférieures. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Continuez de rincer pendant 10 minutes au moins.

Consulter un médecin.

Inhalation : Appelez un médecin en cas de persistance ou d'aggravation des effets néfastes sur

la santé.

Contact avec la peau : Rincer la peau contaminée à grande eau. Retirer les vêtements et les chaussures

contaminés. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants. Continuez de rincer pendant 10 minutes au moins.

Consulter un médecin si des symptômes se développent.

Ingestion: Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. Assurez-

vous d'une bonne circulation d'air. Obtenir des soins médicaux dès que possible.

Protection des sauveteurs : Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de

formation appropriée. Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer le bouche à bouche. Laver abondamment à l'eau les vêtements

contaminés avant de les retirer, ou porter des gants.

4.2 Effets et symptômes les plus importants, aigus ou différés

Effets aigus potentiels sur la santé

Contact avec les yeux : Irritant pour les yeux.

Inhalation : Aucun effet important ou danger critique connu.

Contact avec la peau : Irritant pour la peau. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Ingestion: Irritant pour la bouche, la gorge et l'estomac.

Signes/symptômes de surexposition

Contact avec les yeux : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

irritation larmoiement rougeur

Inhalation : Aucune donnée spécifique.

Contact avec la peau : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

irritation rougeur

Ingestion: Aucune donnée spécifique.

4.3 Indication quant à la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

Note au médecin traitant : Traitement symptomatique requis. Contacter immédiatement un spécialiste pour le traitement des intoxications, si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.

Date d'édition : 09.08.2011. N° de FDS. : 121797-4 3/12

Sikafloor-264 (A) 09.08.2011 4/12

SECTION 4: Premiers secours

Traitements spécifiques : Pas de traitement particulier.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

: Utiliser de la poudre chimique sèche, du CO₂, de l'eau pulvérisée ou de la mousse.

Movens d'extinction inappropriés

: Ne pas utiliser de jet d'eau.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

ou au mélange

Dangers dus à la substance : Liquide combustible. L'augmentation de pression résultant d'un incendie ou d'une exposition à des températures élevées peut provoquer l'explosion du conteneur, ce qui risque d'entraîner une nouvelle explosion.

Risque lié aux produits de décomposition thermique

: Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances

suivantes:

dioxyde de carbone monoxyde de carbone composés halogénés oxyde/oxydes de métal

5.3 Conseils aux pompiers

Mesures spéciales de protection pour les pompiers

: En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Déplacer les contenants à l'écart de la zone d'incendie si cela ne présente aucun risque. Refroidir les conteneurs exposés aux flammes avec un jet d'eau pulvérisée. Ce produit est toxique pour les organismes aquatiques. L'eau du réseau d'extinction d'incendie qui a été contaminée par ce produit doit être conservée en milieu fermé et ne doit être déversée ni dans le milieu aquatique, ni aucun égout ou conduit d'évacuation.

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre l'incendie

: Les pompiers devront porter un équipement de protection approprié ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome avec masque intégral fonctionnant en mode pression positive. Les vêtements pour sapeurs-pompiers (y compris casques, bottes de protection et gants) conformes à la Norme européenne EN 469 procurent un niveau de protection de base contre les accidents chimiques.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

le personnel d'intervention

Pour le personnel autre que : Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes non requises et ne portant pas de vêtements de protection. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu. Éteindre toutes les sources d'inflammation. La zone de danger doit être exempte de cigarettes ou flammes. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil de protection respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Porter un équipement de protection individuelle adapté.

Pour les agents d'intervention

: Si des vêtements spécifiques sont nécessaires pour traiter le déversement, consulter la section 8 pour les matériaux appropriés et inappropriés. Voir également la section 8 pour plus d'informations sur les mesures d'hygiène.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

: Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation. Informez les autorités compétentes en cas de pollution de l'environnement (égouts, voies d'eau, sol et air) par le produit. Matière propre à polluer l'eau. Peut-être nocif pour l'environnement en cas de déversement de grandes quantités.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

: 09.08.2011. N° de FDS. : 121797-4 Date d'édition 4/12 Sikafloor-264 (A) 09.08.2011 5/12

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Petit déversement accidentel

: Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. Absorber avec une matière inerte et placer dans un récipient approprié pour l'élimination des déchets. Utilisez des outils anti-étincelles ou du matériel anti-déflagrant.

Grand déversement accidentel

: Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. Bloquer toute pénétration possible dans les égouts, les cours d'eau, les caves ou les zones confinées. Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale (voir section 13). Utilisez des outils anti-étincelles ou du matériel anti-déflagrant.

6.4 Référence à d'autres sections

: Voir section 1 pour les coordonnées d'urgence. Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection individuelle adaptés.

Voir la section 13 pour toute information supplémentaire sur le traitement des déchets.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures de protection

: Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou mis en oeuvre. Il est recommandé au personnel de se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Ne pas mettre en contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard. Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité. Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Porter un appareil de protection respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Ne pas pénétrer dans les lieux de stockage et dans des espaces confinés à moins qu'il y ait une ventilation adéquate. Garder dans le conteneur d'origine ou dans un autre conteneur de substitution homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Tenir éloigné de la chaleur, des étincelles, de la flamme nue, ou de toute autre source d'inflammation. Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles. Les conteneurs vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger.

Conseils sur l'hygiène professionnelle en général

: Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou mis en oeuvre. Il est recommandé au personnel de se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements contaminés et les équipements de protection avant d'entrer dans un lieu de restauration. Voir également la section 8 pour plus d'informations sur les mesures d'hygiène.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d' éventuelles incompatibilités

: Stocker conformément à la réglementation locale. Entreposer dans un endroit isolé et approuvé. Stocker dans le récipient d'origine à l'abri de la lumière directe du soleil dans un endroit sec, frais et bien ventilé à l'écart des matériaux incompatibles (cf. la section 10). Éliminer toutes les sources d'inflammation. Séparer des matières comburantes. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

7.3 Utilisations finales spécifiques

Recommandations
Solutions spécifiques au secteur industriel

: Non disponible.: Non disponible.

Date d'édition : 09.08.2011. N° de FDS. : 121797-4 5/12

Sikafloor-264 (A) 09.08.2011 6/12

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Aucune valeur de limite d'exposition connue.

recommandées

Procédures de surveillance : Si ce produit contient des ingrédients présentant des limites d'exposition, il peut s'avérer nécessaire d'effectuer un examen suivi des personnes, de l'atmosphère sur le lieu de travail ou des organismes vivants pour déterminer l'efficacité de la ventilation ou d'autres mesures de contrôle ou évaluer le besoin d'utiliser du matériel de protection des voies respiratoires. Il importe de vous reporter à la norme européenne EN 689 concernant les méthodes pour évaluer l'exposition par inhalation aux agents chimiques et aux documents de politique générale nationaux relatifs aux méthodes pour déterminer les substances dangereuses.

Doses dérivées avec effet

Aucune DEL disponible.

Concentrations prédites avec effet

Aucune PEC disponible.

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles d'ingénierie appropriés

: Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Utiliser des enceintes fermées, une ventilation par aspiration à la source, ou d'autres systèmes de contrôle automatique intégrés afin de maintenir le seuil d'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air inférieur aux limites recommandées ou légales. Les moyens de contrôle automatiques intégrés devront permettre de maintenir les concentrations en gaz, en vapeur ou en poussière en dessous de tout seuil d'explosion.

Mesures de protection individuelles

Mesures d'hygiène

: Se laver abondamment les mains, les avant-bras et le visage après avoir manipulé des produits chimiques, avant de manger, de fumer et d'aller aux toilettes ainsi qu'à la fin de la journée de travail. Il est recommandé d'utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements potentiellement contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.

Protection oculaire/faciale

Utiliser une protection oculaire conforme à une norme approuvée dès lors qu'une évaluation du risque indique qu'il est nécessaire d'éviter l'exposition aux projections de liquides, aux fines particules pulvérisées, aux gaz ou aux poussières.

Protection de la peau

Protection des mains

: Le port de gants imperméables et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, est obligatoire en tout temps lors de la manutention de produits chimiques si une évaluation des risques le préconise. Numéro de référence EN 374. Pour une utilisation de courte durée ou pour la protection des projections: Gants en caoutchouc butyle/nitrile. (0,4 mm), Temps avant transpercement <30 min. Les gants souillés devront être retirés. Pour une exposition permanente: Viton gloves (0.4 mm), Temps avant transpercement >30 min.

Protection corporelle

: L'équipement de protection personnel pour le corps devra être choisi en fonction de la tâche à réaliser ainsi que des risques encourus, et il est recommandé de le faire valider par un spécialiste avant de procéder à la manipulation du produit. Recommandé: Protéger la peau en appliquant une pommade.

Autre protection cutanée

: Des chaussures adéquates et toutes mesures de protection corporelle devraient être déterminées en fonction de l'opération effectuée et des risques impliqués, et devraient être approuvées par un spécialiste avant toute manipulation de ce produit.

Protection respiratoire

Contrôle de l'exposition de l'environnement

: Aucune mesure spéciale n'est requise.

: Il importe de tester les émissions provenant des systèmes de ventilation ou du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

: 09.08.2011. N° de FDS. : 121797-4 Date d'édition 6/12

Sikafloor-264 (A) 09.08.2011 7/12

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

État physique : Liquide visqueux.

Couleur : Diverses.

Odeur : Légère odeur.

Seuil d'odeur : Non disponible.

pH : 6.5

Point de fusion/point de

congélation

: Non disponible.

Point d'ébullition initial et

intervalle d'ébullition

: Non disponible.

Point d'éclair : Vase clos: 86°C
Vitesse d'évaporation : Non disponible.
Inflammabilité (solide, gaz) : Non disponible.
Durée de combustion : Non applicable.
Vitesse de combustion : Non applicable.

Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou d'explosion

: Non disponible.

Pression de vapeur : Non disponible.

Densité de vapeur : Non disponible.

Masse volumique : ~1.6 g/cm³ [20°C (68°F)]

Densité relative : Non disponible.

Solubilité(s) : Insoluble dans les substances suivantes: eau

Coefficient de partage n-

octanol/eau

: Non disponible.

Température d'auto- : 436°C

inflammation

Température de décomposition : Non disponible.

Viscosité : Dynamique: 3600 mPa·s

Propriétés d'explosivité : Non disponible.

Propriétés comburantes : Non disponible.

9.2 Autres informations

Aucune information additionnelle.

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité : Aucune donnée d'essai spécifique relative à la réactivité n'est disponible pour ce

produit ou ses composants.

10.2 Stabilité chimique : Le produit est stable.

10.3 Possibilité de réactions

dangereuses

Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction

dangereuse ne se produit.

10.4 Conditions à éviter : Éliminer toutes les sources possibles d'inflammation (étincelles ou flammes). Ne pas

mettre sous pression, couper, souder, braser, perforer, meuler les conteneurs ni les

exposer à la chaleur ou à une source d'inflammation.

10.5 Matières incompatibles : Réactif ou incompatible avec les matières suivantes :

matières comburantes

Date d'édition : 09.08.2011. N° de FDS. : 121797-4 7/12

Sikafloor-264 (A) 09.08.2011 8/12

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.6 Produits de décomposition dangereux

: Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de

décomposition dangereux ne devrait apparaître.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Nom du produit/composant	Résultat	Espèces	Dosage	Exposition
Produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine et résines époxydiques (poids moléculaire moyen <= 700)	DL50 Cutané	Lapin	>20000 mg/kg	-
	DL50 Orale	Rat	>5000 mg/kg	-
produit de réaction: bisphénol-F-épichlorhydrine; résines époxydiques (poids moléculaire moyen <= 700)	DL50 Cutané	Rat	>400 mg/kg	-
oxiranne, dérivés mono[(alcoolates en C12- 14)méthyl]	DL50 Orale	Rat	17100 mg/kg	-
alcool benzylique	DL50 Cutané DL50 Orale	Lapin Rat	2000 mg/kg 1230 mg/kg	-
solvant naphta aromatique léger (pétrole)	DL50 Orale	Rat	8400 mg/kg	-

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Irritation/Corrosion

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Sensibilisation

Conclusion/Résumé : Non disponible.

<u>Mutagénicité</u>

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Cancérogénicité

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Toxicité pour la reproduction

Conclusion/Résumé : Non disponible.

<u>Tératogénicité</u>

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Informations sur les voies

d'exposition probables

: Non disponible.

Effets aigus potentiels sur la santé

Contact avec les yeux : Irritant pour les yeux.

Inhalation : Peut provoquer des irritations.

Contact avec la peau : Irritant pour la peau. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Ingestion: Irritant pour la bouche, la gorge et l'estomac.

Symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Contact avec les yeux : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

irritation larmoiement rougeur

Inhalation : Aucune donnée spécifique.

Date d'édition : 09.08.2011. N° de FDS. : 121797-4 8/12

Sikafloor-264 (A) 09.08.2011 9/12

SECTION 11: Informations toxicologiques

Contact avec la peau : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

irritation rougeur

Ingestion: Aucune donnée spécifique.

Effets retardés, effets immédiats et effets chroniques d'une exposition à court ou long terme

Exposition de courte durée

Effets potentiels

: Non disponible.

immédiats

Effets potentiels différés : Non disponible.

Exposition prolongée

Effets potentiels

: Non disponible.

immédiats

Effets potentiels différés : Non disponible. Effets chroniques potentiels pour la santé

Non disponible.

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Généralités : Une fois sensibilisé, une vive réaction allergique peut éventuellement se déclencher

lors d'une exposition ultérieure à de très faibles niveaux.

Cancérogénicité: Aucun effet important ou danger critique connu.Mutagénicité: Aucun effet important ou danger critique connu.Tératogénicité: Aucun effet important ou danger critique connu.Effets sur le: Aucun effet important ou danger critique connu.

développement

Effets sur la fertilité : Aucun effet important ou danger critique connu.

Autres informations : Non disponible.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Conclusion/Résumé : Non disponible.

12.2 Persistance et dégradabilité

Conclusion/Résumé : Non disponible.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Nom o	du iit/composant	LogP _{ow}	FBC	Potentiel
alcool	benzylique	1.1	-	faible

12.4 Mobilité dans le sol

Coefficient de répartition : Non disponible.

sol/eau (Koc)

Mobilité : Non disponible.

12.5 Résultats de l'évaluation PTB et vPvB

PBT : Non applicable. vPvB : Non applicable.

Date d'édition : 09.08.2011. N° de FDS. : 121797-4 9/12

Sikafloor-264 (A) 09.08.2011 10/12

SECTION 12: Informations écologiques

12.6 Autres effets néfastes : Aucun effet important ou danger critique connu.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit

Méthodes d'élimination des déchets

: Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. Ne pas éliminer de quantités significatives de déchets résiduels du produit par les égouts. Les traiter dans une usine de traitement des eaux usées appropriée. Élimination des produits excédentaires et non recyclables par une entreprise autorisée de collecte des déchets. La mise au rebut de ce produit, des solutions et des sous-produits devra en permanence respecter les exigences légales en matière de protection de l'environnement et de mise au rebut des déchets ainsi que les exigences de toutes les autorités locales.

Catalogue Européen des Déchets

Code de déchets	Désignation du déchet
08 04 09*	déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses

Emballage

: Les emballages nettoyés peuvent être recyclés. Les emballages non nettoyables doivent être éliminés de la même manière que le produit.

emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus

SECTION 14: Informations relatives au transport

	ADR/RID - ADN/ADNR	IMDG	IATA
14.1 Numéro ONU	UN3082	UN3082	UN3082
14.2 Désignation officielle de transport ONU	Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide, n.s.a. Epoxide resin	Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s. Epoxide resin	Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s. Epoxide resin
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	9	9	9
14.4 Groupe d'emballage	III	III	III
14.5 Dangers pour l'environnement	Р	P	P
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Non disponible.	Non disponible.	Non disponible.
Autres informations	Code tunnel (E)	Emergency schedules (EmS) F-A, S-F	-
Code de classification	M6		

Date d'édition : 09.08.2011. N° de FDS. : 121797-4 10/12

Sikafloor-264 (A) 09.08.2011 11/12

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC : Non disponible.

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation d'hygiène, sécurité et environnement spécifique à la substance ou au mélange Règlement UE (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Annexe XIV - Liste des substances soumises à autorisation

Substances extrêmement préoccupantes

Aucun des composants n'est répertorié.

Annexe XVII - Restrictions : Non applicable.

applicables à la

fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances

et préparations dangereuses et de certains articles dangereux

Teneur en COV (EU) : COV (p/p) : 3.22%

Autres Réglementations UE

REACH Information: : Toutes les substances contenues dans les produits Sika sont :

- pré-enregistrées ou enregistrées par nos fournisseurs en amont, et/ou

- pré-enregistrées ou enregistrées par Sika, et/ou

exclues du règlement, et/ouexemptées d'enregistrement.

Inventaire d'Europe : Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

: Ce produit contient des substances nécessitant encore une évaluation du risque

chimique

SECTION 16: Autres informations

Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

Abréviations et acronymes : ETA = Estimation de la Toxicité Aiguë

CLP = Règlement 1272/2008/CE relatif à la classification, à l'étiquetage et à

l'emballage des substances et des mélanges

DNEL = Dose dérivée sans effet

mention EUH = mention de danger spécifique CLP

CPSE = concentration prédite sans effet RRN = Numéro d'enregistrement REACH

Texte intégral des mentions

H abrégées

: H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies

respiratoires.

H315 Provoque une irritation cutanée.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H332 Nocif par inhalation.

H335 Peut irriter les voies respiratoires. Peut provoquer somnolence ou vertiges.

and H336i

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à

Date d'édition : **09.08.2011**. **N° de FDS**. : 121797-4 **11/12**

Sikafloor-264 (A) 09.08.2011 12/12

SECTION 16: Autres informations

long terme.

Texte intégral des classifications [CLP/SGH] : Acute Tox. 4, H302 TOXICITÉ AIGUË: ORALE - Catégorie 4 Acute Tox. 4, H332 TOXICITÉ AIGUË: INHALATION - Catégorie 4

Aquatic Chronic 2, H411 DANGER CHRONIQUE POUR LE MILIEU AQUATIQUE -

Catégorie 2

DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1 Asp. Tox. 1, H304

LÉSIONS OCULAIRES GRAVES/IRRITATION OCULAIRE Eye Irrit. 2, H319

- Catégorie 2

Flam. Liq. 3, H226 LIQUIDES INFLAMMABLES - Catégorie 3

CORROSION CUTANÉE/IRRITATION CUTANÉE -Skin Irrit. 2, H315

Catégorie 2

Skin Sens. 1, H317 SENSIBILISATION CUTANÉE - Catégorie 1

STOT SE 3, H335 and TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES H336i CIBLES - EXPOSITION UNIQUE: INHALATION [Irritation

des voies respiratoires et Effets narcotiques] - Catégorie 3

Texte intégral des phrases R : R10- Inflammable.

abrégées

R20/22- Nocif par inhalation et par ingestion.

R65- Nocif: peut provoguer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

R37- Irritant pour les voies respiratoires. R36/38- Irritant pour les yeux et la peau.

R43- Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

R66- L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

R67- L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

R51/53- Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes

à long terme pour l'environnement aquatique.

Texte intégral des

classifications [DSD/DPD]

Xn - Nocif Xi - Irritant

N - Dangereux pour l'environnement

Historique

Date d'impression 09.08.2011. 09.08.2011. Date d'édition Date de la précédente 16.06.2011.

édition

Avis au lecteur

Les informations contenues dans cette Fiche de Données de Sécurité correspondent à notre niveau de connaissance à la date de publication. Toutes garanties sont exclues. Nos Conditions Générales de Vente en vigueur s'appliqueront. Veuillez consulter la Fiche de Données Techniques avant toute utilisation.

: 09.08.2011. N° de FDS. : 121797-4 Date d'édition 12/12

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conforme au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), Annexe II - Belgique

Sikafloor®-263SL/161/264 (B)



SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identifiant du produit

Nom du produit : Sikafloor®-263SL/161/264 (B)

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

A ce jour, il n'y a aucune information disponible sur les usages identifiés. Quand les données seront disponibles, elles seront intégrées dans la Fiche de Données de Sécurité.

Product Use: : Revêtement époxy. Le produit n'est pas destiné à une utilisation par les

consommateurs.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Producteur/Distributeur : S.A. SIKA N.V.

Rue Pierre Dupontstraat 167 1140 Bruxelles - Brussel

Belgique - België

 N° de téléphone
 : 02/726.16.85

 N° de fax
 : 02/726.28.09

Adresse email de la personne responsable pour cette FDS

: EHS@be.sika.com

Numéro d'appel d'urgence : Centre antipoison/antigifcentrum: 070/245.245

1.4 Numéro d'appel d'urgence

<u>Fournisseur</u>

Numéro de téléphone : Centre antipoison/antigifcentrum: 070/245.245

SECTION 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Définition du produit : Mélange

Classification selon la directive 1999/45/CE [DPD]

Le produit est classé dangereux selon la directive 1999/45/CE et ses amendements.

Classification : Xn; R20/22

C; R34 R43 N; R50/53

Dangers pour la santé

humaine

: Nocif par inhalation et par ingestion. Provoque des brûlures. Peut entraîner une

sensibilisation par contact avec la peau.

Dangers pour : Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à

l'environnement long terme pour l'environnement aquatique.

Voir section 16 pour le texte intégral des phrases R et mentions H déclarées ci-dessus.

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

2.2 Éléments d'étiquetage

Symbole(s) de danger



Indication de danger : Corrosif, Dangereux pour l'environnement

Date d'édition : 07.11.2012. N° de FDS. : 121422-4 1/14

Sikafloor®-263SL/161/264 (B) 07.11.2012 2/14

SECTION 2: Identification des dangers

Phrases de risque : R20/22- Nocif par inhalation et par ingestion.

R34- Provoque des brûlures.

R43- Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

R50/53- Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets

néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Conseils de prudence : S26- En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec

de l'eau et consulter un spécialiste.

S36/37/39- Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de

protection des yeux/du visage.

S45- En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si

possible lui montrer l'étiquette).

Ingrédients dangereux : alcool benzylique

3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine

m-phénylenebis(methylamine)

Éléments d'étiquetage supplémentaires

: Non applicable.

2.3 Autres dangers

Autres dangers qui ne donnent pas lieu à une

classification

: Non disponible.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

Substance/préparation : Mélange

Famille chimique/ : Polyamine modifiée, solvantée

Caractéristiques

		<u>Classification</u>		Туре
Nom du produit/composant Identifiants	%	67/548/CEE	Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	
alcool benzylique RRN: 01-2119492630-38 CE: 202-859-9 CAS: 100-51-6 Index: 603-057-00-5	>= 35 - < 50	Xn; R20/22	Acute Tox. 4, H302 Acute Tox. 4, H332 Eye Irrit. 2, H319	[1]
3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine RRN: 01-2119514687-32 CE: 220-666-8 CAS: 2855-13-2 Index: 612-067-00-9	>= 10 - < 20	Xn; R21/22 C; R34 R43 R52/53	Acute Tox. 4, H302 Acute Tox. 4, H312 Skin Corr. 1B, H314 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Chronic 3, H412	[1]
m-phénylenebis(methylamine) RRN: 01-2119480150-50 CE: 216-032-5 CAS: 1477-55-0	>= 10 - < 20	Xn; R20/22 C; R34 R43 R52/53	Acute Tox. 4, H302 Acute Tox. 3, H331 Skin Corr. 1B, H314 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Chronic 3, H412	[1]
solvant naphta aromatique léger (pétrole) RRN: 01-2119455851-35 CE: 918-668-5	>= 5 - < 10	R10 Xn; R65 Xi; R37 R66, R67 N; R51/53	Flam. Liq. 3, H226 STOT SE 3, H335 Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Chronic 2, H411	[1]
dodecylphenol, ramifié RRN: 01-2119513207-49 CE: 310-154-3 CAS: 121158-58-5	>= 2.5 - < 5	Repr. Cat. 3; R62 Xi; R36/38 N; R50/53	Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 Repr. 2, H361fd Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410	[1]
2,4,6-tris(diméthylaminométhyl)phénol RRN: 01-2119560597-27 CE: 202-013-9 CAS: 90-72-2 Index: 603-069-00-0	>= 3 - < 5	Xn; R22 Xi; R36/38	Skin Corr. 1B, H314 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Chronic 3, H412	[1]

Date d'édition : 07.11.2012. N° de FDS. : 121422-4 2/14

Sikafloor®-263SL/161/264 (B) 07.11.2012 3/14

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

	Voir section 16 pour le texte intégral des phrases R mentionnées ci- dessus	Voir section 16 pour le texte intégral des mentions H déclarées ci-dessus.
--	--	---

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, ni PTB ou tPtB, ni soumises à une limite d'exposition professionnelle et donc nécessiterait de figurer dans cette section.

Type

- [1] Substance classée avec un danger pour la santé ou l'environnement
- [2] Substance avec une limite d'exposition au poste de travail
- [3] La substance remplit les critères des PTB selon le Règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe XIII
- [4] La substance remplit les critères des vPvB selon le Règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe XIII

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

SECTION 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Contact avec les yeux : Cons

: Consulter un médecin immédiatement. Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Continuez de rincer pendant 10 minutes au moins. Les brûlures chimiques doivent

être traitées sans tarder par un médecin.

Inhalation : Consulter un médecin immédiatement. Si l'on soupçonne que des fumées sont

encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de

protection respiratoire autonome.

Contact avec la peau : Consulter un médecin immédiatement. Rincer la peau contaminée à grande eau.

Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants. Continuez de rincer pendant 10 minutes au moins. Les brûlures chimiques doivent être traitées sans

tarder par un médecin.

Ingestion : Consulter un médecin immédiatement. Ne pas faire vomir sauf indication contraire

émanant du personnel médical. Les brûlures chimiques doivent être traitées sans

tarder par un médecin. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air.

Protection des sauveteurs : Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de

formation appropriée. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer le bouche à bouche. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de

les retirer, ou porter des gants.

4.2 Effets et symptômes les plus importants, aigus ou différés

Effets aigus potentiels sur la santé

Contact avec les yeux

: Corrosif pour les yeux. Provoque des brûlures.

Inhalation

: Nocif par inhalation. Dégagement possible de gaz, vapeur ou poussière très irritants ou corrosifs pour le système respiratoire. L'exposition aux produits de décomposition peut présenter des risques pour la santé. Les effets graves d'une exposition peuvent

être différés.

Contact avec la peau : Corrosif pour la peau. Provoque des brûlures. Peut entraîner une sensibilisation par

contact avec la peau.

Ingestion : Nocif en cas d'ingestion. Peut causer des brûlures à la bouche, à la gorge et à

l'estomac.

Signes/symptômes de surexposition

Date d'édition : 07.11.2012. N° de FDS. : 121422-4 3/14

Sikafloor®-263SL/161/264 (B) 07.11.2012 4/14

SECTION 4: Premiers secours

Contact avec les veux

: Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

douleur **larmoiement** rougeur

: Aucune donnée spécifique. Inhalation

Contact avec la peau : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

douleur ou irritation

rougeur

la formation d'ampoules peut éventuellement apparaître

Ingestion : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

douleurs stomacales

4.3 Indication quant à la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

Note au médecin traitant

: En cas d'inhalation de produits de décomposition lors d'un incendie, les symptômes peuvent être différés. La personne exposée peut avoir besoin de rester sous

surveillance médicale pendant 48 heures.

Traitements spécifiques : Pas de traitement particulier.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

: Utiliser de la poudre chimique sèche, du CO₂, de l'eau pulvérisée ou de la mousse.

Moyens d'extinction inappropriés

: Ne pas utiliser de jet d'eau.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

ou au mélange

Dangers dus à la substance : Liquide combustible. L'augmentation de pression résultant d'un incendie ou d'une exposition à des températures élevées peut provoquer l'explosion du conteneur, ce

qui risque d'entraîner une nouvelle explosion.

Risque lié aux produits de décomposition thermique

: Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances

suivantes:

dioxyde de carbone monoxyde de carbone

oxydes d'azote

5.3 Conseils aux pompiers

Mesures spéciales de protection pour les pompiers

: En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Déplacer les contenants à l'écart de la zone d'incendie si cela ne présente aucun risque. Refroidir les conteneurs exposés aux flammes avec un jet d'eau pulvérisée. Cette substance est très toxique pour les organismes aquatiques. L'eau du réseau d'extinction d'incendie qui a été contaminée par ce produit doit être conservée en milieu fermé et ne doit être déversée ni dans le milieu aquatique, ni aucun égout ou conduit d'évacuation.

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre l'incendie

: Les pompiers devront porter un équipement de protection approprié ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome avec masque intégral fonctionnant en mode pression positive. Les vêtements pour sapeurs-pompiers (y compris casques, bottes de protection et gants) conformes à la Norme européenne EN 469 procurent

un niveau de protection de base contre les accidents chimiques.

: 07.11.2012. N° de FDS. : 121422-4 Date d'édition 4/14 Sikafloor®-263SL/161/264 (B)

07.11.2012 5/14

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

le personnel d'intervention

Pour le personnel autre que : Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes non requises et ne portant pas de vêtements de protection. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu. Éteindre toutes les sources d'inflammation. La zone de danger doit être exempte de cigarettes ou flammes. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil de protection respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Porter un équipement de protection individuelle adapté.

Pour les agents d'intervention

: Si des vêtements spécifiques sont nécessaires pour traiter le déversement, consulter la section 8 pour les matériaux appropriés et inappropriés. Voir également la section 8 pour plus d'informations sur les mesures d'hygiène.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

: Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation. Informez les autorités compétentes en cas de pollution de l'environnement (égouts, voies d'eau, sol et air) par le produit. Matière propre à polluer l'eau. Peut-être nocif pour l'environnement en cas de déversement de grandes quantités.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Petit déversement accidentel

: Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. Absorber avec une matière inerte et placer dans un récipient approprié pour l'élimination des déchets. Utilisez des outils anti-étincelles ou du matériel anti-déflagrant.

Grand déversement accidentel

: Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. Bloquer toute pénétration possible dans les égouts, les cours d'eau, les caves ou les zones confinées. Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale (voir section 13). Utilisez des outils anti-étincelles ou du matériel anti-déflagrant.

6.4 Référence à d'autres sections

: Voir section 1 pour les coordonnées d'urgence. Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection individuelle

Voir la section 13 pour toute information supplémentaire sur le traitement des déchets.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures de protection

: Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou mis en oeuvre. Il est recommandé au personnel de se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Ne pas mettre en contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard. Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité. Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Porter un appareil de protection respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Ne pas pénétrer dans les lieux de stockage et dans des espaces confinés à moins qu'il y ait une ventilation adéquate. Garder dans le conteneur d'origine ou dans un autre conteneur de substitution homoloqué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Tenir éloigné de la chaleur, des étincelles, de la flamme nue, ou de toute autre source d'inflammation. Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles. Les conteneurs vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Prendre les mesures nécessaires contre les décharges électrostatiques.

: 07.11.2012. Date d'édition N° de FDS. : 121422-4 5/14 Sikafloor®-263SL/161/264 (B) 07.11.2012 6/14

SECTION 7: Manipulation et stockage

Conseils sur l'hygiène professionnelle en général : Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou mis en oeuvre. Il est recommandé au personnel de se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements contaminés et les équipements de protection avant d'entrer dans un lieu de restauration. Voir également la section 8 pour plus d'informations sur les mesures d'hygiène.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d' éventuelles incompatibilités : Stocker conformément à la réglementation locale. Entreposer dans un endroit isolé et approuvé. Stocker dans le récipient d'origine à l'abri de la lumière directe du soleil dans un endroit sec, frais et bien ventilé à l'écart des matériaux incompatibles (cf. la section 10). Éliminer toutes les sources d'inflammation. Séparer des matières comburantes. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients avant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

7.3 Utilisations finales spécifiques

Recommandations Solutions spécifiques au secteur industriel

: Non disponible. : Non disponible.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Nom du produit/composant	Valeurs limites d'exposition
, , ,	Lijst Grenswaarden / Valeurs Limites (Belgique, 6/2009). Absorbé par la peau. M: 0.1 mg/m³

recommandées

Procédures de surveillance : Si ce produit contient des ingrédients présentant des limites d'exposition, il peut s'avérer nécessaire d'effectuer un examen suivi des personnes, de l'atmosphère sur le lieu de travail ou des organismes vivants pour déterminer l'efficacité de la ventilation ou d'autres mesures de contrôle ou évaluer le besoin d'utiliser du matériel de protection des voies respiratoires. Il importe de vous reporter à la norme européenne EN 689 concernant les méthodes pour évaluer l'exposition par inhalation aux agents chimiques et aux documents de politique générale nationaux relatifs aux méthodes pour déterminer les substances dangereuses.

Doses dérivées avec effet

Aucune DEL disponible.

Concentrations prédites avec effet

Aucune PEC disponible.

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles d'ingénierie appropriés

: Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Utiliser des enceintes fermées, une ventilation par aspiration à la source, ou d'autres systèmes de contrôle automatique intégrés afin de maintenir le seuil d'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air inférieur aux limites recommandées ou légales. Les moyens de contrôle automatiques intégrés devront permettre de maintenir les concentrations en gaz, en vapeur ou en poussière en dessous de tout seuil d'explosion.

Mesures de protection individuelles

: 07.11.2012. N° de FDS. : 121422-4 Date d'édition 6/14 Sikafloor®-263SL/161/264 (B) 07.11.2012 7/14

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Mesures d'hygiène

: Se laver abondamment les mains, les avant-bras et le visage après avoir manipulé des produits chimiques, avant de manger, de fumer et d'aller aux toilettes ainsi qu'à la fin de la journée de travail. Il est recommandé d'utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements potentiellement contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.

Protection oculaire/faciale

: Utiliser une protection oculaire conforme à une norme approuvée dès lors qu'une évaluation du risque indique qu'il est nécessaire d'éviter l'exposition aux projections de liquides, aux fines particules pulvérisées, aux gaz ou aux poussières.

Protection de la peau

Protection des mains

: Le port de gants imperméables et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, est obligatoire en tout temps lors de la manutention de produits chimiques si une évaluation des risques le préconise. Numéro de référence EN 374. Pour une utilisation de courte durée ou pour la protection des projections: Gants en caoutchouc butyle/nitrile. (0,4 mm), Temps avant transpercement <30 min. Les gants souillés devront être retirés. Pour une exposition permanente: Viton gloves (0.4 mm), Temps avant transpercement >30 min.

Protection corporelle

: L'équipement de protection personnel pour le corps devra être choisi en fonction de la tâche à réaliser ainsi que des risques encourus, et il est recommandé de le faire valider par un spécialiste avant de procéder à la manipulation du produit. Recommandé: Protéger la peau en appliquant une pommade.

Autre protection cutanée

: Des chaussures adéquates et toutes mesures de protection corporelle devraient être déterminées en fonction de l'opération effectuée et des risques impliqués, et devraient être approuvées par un spécialiste avant toute manipulation de ce produit.

Protection respiratoire

: Le choix de l'appareil de protection respiratoire doit être fondé sur les niveaux d'expositions prévus ou connus, les dangers du produit et les limites d'utilisation sans danger de l'appareil de protection respiratoire retenu.

filtre de vapeurs organiques (Type A)

A1: < 1000 ppm; A2: < 5000 ppm; A3: < 10000 ppm

l'environnement

Contrôle de l'exposition de : Il importe de tester les émissions provenant des systèmes de ventilation ou du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux

acceptables.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

État physique : Liquide. Couleur Jaune. Odeur Amine.

Non disponible. Seuil d'odeur

pН 11

Point de fusion/point de

congélation

: Non disponible.

Point d'ébullition initial et

intervalle d'ébullition

: Non disponible.

Point d'éclair : Vase clos: 68°C Vitesse d'évaporation : Non disponible. Inflammabilité (solide, gaz) : Non disponible. Durée de combustion : Non applicable. Vitesse de combustion : Non applicable. Limites supérieures/inférieures : Non applicable. d'inflammabilité ou d'explosion

Pression de vapeur : Non applicable. Densité de vapeur : Non disponible.

Date d'édition : 07.11.2012. N° de FDS. : 121422-4 7/14

Sikafloor®-263SL/161/264 (B) 07.11.2012 8/14

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

: ~1 g/cm³ [20°C (68°F)] Masse volumique

: Non disponible. Densité relative

Solubilité(s) Insoluble dans les substances suivantes: eau

Coefficient de partage n-

octanol/eau

: Non disponible.

Température d'auto-

inflammation

: 420°C

Température de décomposition : Non disponible. Viscosité : Non disponible. Propriétés d'explosivité : Non disponible. Propriétés comburantes : Non disponible.

9.2 Autres informations

Aucune information additionnelle.

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité : Aucune donnée d'essai spécifique relative à la réactivité n'est disponible pour ce

produit ou ses composants.

10.2 Stabilité chimique : Le produit est stable.

10.3 Possibilité de réactions

dangereuses

: Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction

dangereuse ne se produit.

10.4 Conditions à éviter : Éliminer toutes les sources possibles d'inflammation (étincelles ou flammes). Ne pas

mettre sous pression, couper, souder, braser, perforer, meuler les conteneurs ni les

exposer à la chaleur ou à une source d'inflammation.

10.5 Matières incompatibles : Réactif ou incompatible avec les matières suivantes :

matières comburantes

10.6 Produits de

décomposition dangereux

: Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de

décomposition dangereux ne devrait apparaître.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiquë

Nom du produit/composant	Résultat	Espèces	Dosage	Exposition
alcool benzylique	CL50 Inhalation Vapeurs	Rat	>4871 mg/l	4 heures
a.coc. scjque	DL50 Orale	Rat	1230 mg/kg	-
3-aminométhyl-3,5,5- triméthylcyclohexylamine	DL50 Cutané	Rat	1100 mg/kg	-
	DL50 Orale	Rat	1030 mg/kg	-
m-	CL50 Inhalation Poussière et	Rat	2.4 mg/l	4 heures
phénylenebis(methylamine)	brouillards			
solvant naphta aromatique léger (pétrole)	DL50 Cutané	Lapin	>2000 mg/kg	-
. ,	DL50 Orale	Rat	>2000 mg/kg	-
dodecylphenol, ramifié	DL50 Cutané	Lapin	5000 mg/kg	-
	DL50 Orale	Rat	2140 mg/kg	-
2,4,6-	DL50 Orale	Rat	500 mg/kg	-
tris(diméthylaminométhyl)phénol				

Date d'édition : 07.11.2012. N° de FDS. : 121422-4 8/14

Sikafloor®-263SL/161/264 (B) 07.11.2012 9/14

SECTION 11: Informations toxicologiques

Conclusion/Résumé

: Non disponible.

Irritation/Corrosion

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Sensibilisation

Conclusion/Résumé : Non disponible.

<u>Mutagénicité</u>

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Cancérogénicité

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Toxicité pour la reproduction

Conclusion/Résumé : Non disponible.

<u>Tératogénicité</u>

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Informations sur les voies

: Non disponible.

d'exposition probables

Effets aigus potentiels sur la santé

Contact avec les yeux : Corrosif pour les yeux. Provoque des brûlures.

Inhalation : Nocif par inhalation. Dégagement possible de gaz, vapeur ou poussière très irritants

ou corrosifs pour le système respiratoire. Peut provoquer des irritations.

Contact avec la peau : Corrosif pour la peau. Provoque des brûlures. Peut entraîner une sensibilisation par

contact avec la peau.

Ingestion : Nocif en cas d'ingestion. Peut causer des brûlures à la bouche, à la gorge et à

l'estomac.

Symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Contact avec les yeux : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

douleur larmoiement rougeur

Inhalation : Aucune donnée spécifique.

Contact avec la peau : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

douleur ou irritation

rougeur

la formation d'ampoules peut éventuellement apparaître

Ingestion: Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

douleurs stomacales

Effets retardés, effets immédiats et effets chroniques d'une exposition à court ou long terme

Exposition de courte durée

Effets potentiels

: Non disponible.

immédiats

Effets potentiels différés : Non disponible.

Exposition prolongée

Effets potentiels: Non disponible.

immédiats

Effets potentiels différés : Non disponible.

Effets chroniques potentiels pour la santé

Non disponible.

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Généralités : Une fois sensibilisé, une vive réaction allergique peut éventuellement se déclencher

lors d'une exposition ultérieure à de très faibles niveaux.

Cancérogénicité : Aucun effet important ou danger critique connu.

Date d'édition : 07.11.2012. N° de FDS. : 121422-4 9/14

Sikafloor®-263SL/161/264 (B) 07.11.2012 10/14

SECTION 11: Informations toxicologiques

Mutagénicité: Aucun effet important ou danger critique connu.Tératogénicité: Aucun effet important ou danger critique connu.Effets sur le: Aucun effet important ou danger critique connu.

développement

Effets sur la fertilité : Aucun effet important ou danger critique connu.

Autres informations : Non disponible.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Nom du produit/composant	Résultat	Espèces	Exposition
dodecylphenol, ramifié	Aiguë CE50 0.01 à 0.1 mg/l	- F	48 heures
	Aiguë CL50 0.14 mg/l	Poisson	96 heures

Conclusion/Résumé : Non disponible.

12.2 Persistance et dégradabilité

Conclusion/Résumé : Non disponible.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Nom du produit/composant	LogP _{ow}	FBC	Potentiel
alcool benzylique	1.1	-	faible
m-	0.18	-	faible
phénylenebis(methylamine)			

12.4 Mobilité dans le sol

Coefficient de répartition

sol/eau (Koc)

: Non disponible.

Mobilité : Non disponible.

12.5 Résultats de l'évaluation PTB et vPvB

PBT : Non applicable. vPvB : Non applicable.

12.6 Autres effets néfastes : Aucun effet important ou danger critique connu.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit

Méthodes d'élimination des déchets

: Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. Ne pas éliminer de quantités significatives de déchets résiduels du produit par les égouts. Les traiter dans une usine de traitement des eaux usées appropriée. Élimination des produits excédentaires et non recyclables par une entreprise autorisée de collecte des déchets. La mise au rebut de ce produit, des solutions et des sous-produits devra en permanence respecter les exigences légales en matière de protection de l'environnement et de mise au rebut des déchets ainsi que les exigences de toutes les autorités locales.

Catalogue Européen des Déchets

Code de déchets	Désignation du déchet		

Date d'édition : 07.11.2012. N° de FDS. : 121422-4 10/14

Sikafloor®-263SL/161/264 (B) 07.11.2012 11/14

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

08 01 11* déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses

Emballage

: Les emballages nettoyés peuvent être recyclés. Les emballages non nettoyables doivent être éliminés de la même manière que le produit.

Catalogue Européen des Déchets (Emballage)

: emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus

SECTION 14: Informations relatives au transport

	ADR/RID - ADN/ADNR	IMDG	IATA
14.1 Numéro ONU	UN1760	UN1760	UN1760
14.2 Désignation officielle de transport ONU	Liquide corrosif, n.s.a. Isophorondiamine, Solventnaphtha	Corrosive liquid, n.o.s. Isophorondiamine, Solventnaphtha	Corrosive liquid, n.o.s. Isophorondiamine, Solventnaphtha
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	8	8	8
14.4 Groupe d'emballage	III	III	III
14.5 Dangers pour l'environnement	Yes	Yes	Yes
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Non disponible.	Non disponible.	Non disponible.
Autres informations	Code tunnel (E)	Emergency schedules (EmS) F-A, S-B For Limited Quantity special provisions reference IMDG Code Chapter 3.4	Limited Quantity provisions reference IATA DGR Section 2.7 and other applicable sections.
Code de classification	C9		

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC : Non disponible.

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation d'hygiène, sécurité et environnement spécifique à la substance ou au mélange Règlement UE (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Annexe XIV - Liste des substances soumises à autorisation

Substances extrêmement préoccupantes

Aucun des composants n'est répertorié.

Date d'édition : 07.11.2012. N° de FDS. : 121422-4 11/14

Sikafloor®-263SL/161/264 (B) 07.11.2012 12/14

SECTION 15: Informations réglementaires

Annexe XVII - Restrictions : Non applicable.

applicables à la

fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation

de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux

Teneur en COV (EU) : COV (p/p): 48.17%

Autres Réglementations UE

REACH Information: : Toutes les substances contenues dans les produits Sika sont :

- pré-enregistrées ou enregistrées par nos fournisseurs en amont, et/ou

- pré-enregistrées ou enregistrées par Sika, et/ou

- exclues du règlement, et/ou - exemptées d'enregistrement.

Inventaire d'Europe : Non disponible.

Nom du produit/composant	Effets cancérogènes	Effets mutagènes	Effets sur le développement	Effets sur la fertilité
dodecylphenol, ramifié	-	-	-	Repr. Cat. 3; R62

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

: Ce produit contient des substances nécessitant encore une évaluation du risque chimique

SECTION 16: Autres informations

Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

Abréviations et acronymes

: ETA = Estimation de la Toxicité Aiguë

CLP = Règlement 1272/2008/CE relatif à la classification, à l'étiquetage et à

l'emballage des substances et des mélanges

DNEL = Dose dérivée sans effet

mention EUH = mention de danger spécifique CLP

CPSE = concentration prédite sans effet RRN = Numéro d'enregistrement REACH

Texte intégral des mentions H abrégées

: H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies

respiratoires.

H312 Nocif par contact cutané.

Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves. H314

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

Provoque une sévère irritation des yeux. H319

H331 Toxique par inhalation.

H332 Nocif par inhalation.

Peut irriter les voies respiratoires. H335

H361fd Susceptible de nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à

long terme.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à

long terme.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long

terme.

: 07.11.2012. Date d'édition N° de FDS. : 121422-4 12/14 Sikafloor®-263SL/161/264 (B) 07.11.2012 13/14

SECTION 16: Autres informations

Texte intégral des classifications [CLP/SGH] : Acute Tox. 3, H331 TOXICITÉ AIGUË: INHALATION - Catégorie 3 Acute Tox. 4, H302 TOXICITÉ AIGUË: ORALE - Catégorie 4 Acute Tox. 4, H312 TOXICITÉ AIGUË: PEAU - Catégorie 4 Acute Tox. 4, H332 TOXICITÉ AIGUË: INHALATION - Catégorie 4 DANGER AIGU POUR LE MILIEU AQUATIQUE -Aquatic Acute 1, H400

Catégorie 1

Aquatic Chronic 1, H410 DANGER CHRONIQUE POUR LE MILIEU AQUATIQUE -

Catégorie 1

Aquatic Chronic 2, H411 DANGER CHRONIQUE POUR LE MILIEU AQUATIQUE -

Catégorie 2

Aquatic Chronic 3, H412 DANGER CHRONIQUE POUR LE MILIEU AQUATIQUE -

Catégorie 3

Asp. Tox. 1, H304 DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1

LÉSIONS OCULAIRES GRAVES/IRRITATION OCULAIRE Eye Irrit. 2, H319

- Catégorie 2

Flam. Liq. 3, H226 LIQUIDES INFLAMMABLES - Catégorie 3

Repr. 2, H361fd TOXICITÉ POUR LA REPRODUCTION [Fertilité et Foetus]

- Category 2

CORROSION CUTANÉE/IRRITATION CUTANÉE -Skin Corr. 1B, H314

Catégorie 1B

CORROSION CUTANÉE/IRRITATION CUTANÉE -Skin Irrit. 2, H315

Catégorie 2

Skin Sens. 1, H317 SENSIBILISATION CUTANÉE - Catégorie 1

TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES **STOT SE 3, H335**

CIBLES - EXPOSITION UNIQUE [Irritation des voies

respiratoires] - Catégorie 3

Texte intégral des phrases R : R10- Inflammable.

abrégées

R62- Risque possible d'altération de la fertilité.

R22- Nocif en cas d'ingestion.

R20/22- Nocif par inhalation et par ingestion.

R21/22- Nocif par contact avec la peau et par ingestion.

R65- Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

R34- Provoque des brûlures.

R37- Irritant pour les voies respiratoires. R36/38- Irritant pour les yeux et la peau.

R43- Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

R66- L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

R67- L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

R50/53- Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets

néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

R51/53- Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes

à long terme pour l'environnement aquatique.

R52/53- Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à

long terme pour l'environnement aquatique.

Texte intégral des classifications [DSD/DPD] Repro.tox Cat. 3 - Toxique pour la reproduction Catégorie 3

C - Corrosif Xn - Nocif Xi - Irritant

N - Dangereux pour l'environnement

Historique

: 07.11.2012. Date d'impression : 07.11.2012. Date d'édition Date de la précédente : 25.09.2012.

édition

Avis au lecteur

Les informations contenues dans cette Fiche de Données de Sécurité correspondent à notre niveau de connaissance à la date de publication. Toutes garanties sont exclues. Nos Conditions Générales de Vente en vigueur s'appliqueront. Veuillez consulter la Fiche de Données Techniques avant toute utilisation.

Date d'édition : 07.11.2012. N° de FDS. : 121422-4 13/14 Sikafloor®-263SL/161/264 (B)

07.11.2012 14/14

Date d'édition : 07.11.2012. N° de FDS. : 121422-4 14/14